

Chemin du Bel'Oiseau 12
Case postale 69
CH-2882 Saint-Ursanne

t +41 32 420 48 00
f +41 32 420 48 11
secr.env@jura.ch

Saint-Ursanne, le 23 juillet 2020

Evaluation du danger d'incendie de forêt dans le Canton du Jura

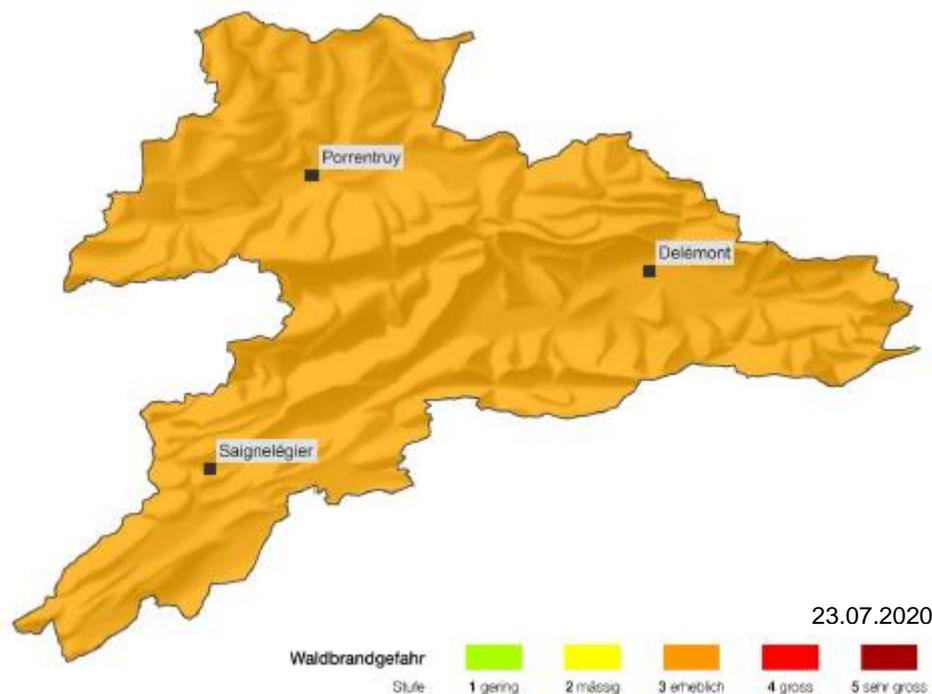


Figure 1 : situation de danger dans le Canton du Jura

1. Degré de danger

Dans toutes les régions du canton du Jura, il existe un danger d'incendie de forêt et de broussailles de niveau 3 « marqué ».

Le danger local d'incendie de forêt peut être différent du danger général d'incendie de forêt, notamment dans les versants exposés au Sud-Est jusqu'au Sud-Ouest. En cas de vent et / ou aux endroits présentant une part importante de végétation sèche, un important volume de bois mort de hêtre, de résineux ou de buis, le danger d'incendie de forêt et de broussailles peut être localement plus élevé.

2. Mesure prise par les autorités

Appel à la plus grande prudence pour faire du feu, en particulier dans les versants comportant beaucoup de bois mort de hêtre, buis ou résineux.

3. Description du danger

Dans les régions présentant un degré de danger « **marqué** » d'incendie de forêt et de broussailles, des incendies de forêt peuvent se déclarer. En cas de feu, la couche de litière peut s'enflammer très facilement. Les couches inférieures du sol sont encore ignifuges. L'intensité et la profondeur du feu seraient probablement limitées, mais la couche d'humus supérieure brûlerait partiellement.

Des feux de couronnes sont possibles dans les peuplements de conifères (notamment pour de petits arbres) ainsi que dans les versants en pente. C'est particulièrement le cas pour les peuplements comportant des arbres déjà partiellement secs ou secs en raison des sécheresses de 2018 et 2019. En cas de vent, des flammèches peuvent se développer, en particulier dans les peuplements de conifères.

Le tableau 1 montre les indices calculés par station météo et région de danger ainsi que les niveaux de danger d'incendie déterminés dans le canton du Jura.

District	Station	FFMC	DMC	DC	FWI	Käse	Degré
Delémont	Delémont	91	46	265	22	-	3 - marqué
Franches-Montagnes	La Chaux-de-Fonds	86	22	190	10	-	3 - marqué
Ajoie	Fahy	91	10	23	11	-	3 - marqué

Les indices indiqués dans le tableau sont ceux du jour et ils peuvent varier rapidement dans les jours qui viennent.

4. Situation générale

La fin de semaine dernière a été nuageuse et fraîche, avec des températures aux alentours de 22° C, un peu de pluie et une humidité élevée. Dès samedi, il y a eu une transition vers un temps principalement ensoleillé, avec des températures plus hautes, aux alentours des 28° C. Les orages n'ont touché le canton que sur sa partie Sud, mais ont permis à l'humidité de remonter en soirée.

La litière forestière est généralement sèche et son inflammabilité élevée.

5. Evolution et tendance

Dès aujourd'hui et jusqu'en milieu de semaine prochaine, un temps estival chaud avec des températures pouvant atteindre 30° C est pronostiqué. Actuellement, aucune précipitation significative n'est prévue sur le canton. De surcroît, l'humidité atmosphérique ne devrait pas pouvoir remonter durant les prochaines nuits, ce qui favorise les départs de feu.

Avec des prévisions annonçant ces conditions à court-moyen terme, non seulement la couche de litière continuera à s'assécher, mais également les couches plus profondes du sol. Les incendies potentiels peuvent donc se déclencher très facilement et leur ampleur pourra se renforcer.

Sans précipitations, il ne peut être exclu que le degré de danger n'évolue vers le degré 4 – fort. Il pourrait être atteint dans le courant de la semaine qui vient. A ce moment, une interdiction partielle de faire du feu en forêt et à proximité serait alors nécessaire (feux au sol et grills à charbon interdits, seuls les feux sur des places aménagées ou avec des grills à gaz seraient tolérés).

6. Information sur les bulletins d'évaluation du degré de danger d'incendie de forêt de la semaine prochaine

Le prochain bulletin d'évaluation du degré de danger d'incendie de forêt est prévu pour jeudi 30 juillet 2020, mais si le danger devait varier de manière inattendue, d'autres bulletins sont possibles.

7. Remarque générale

Aucune.

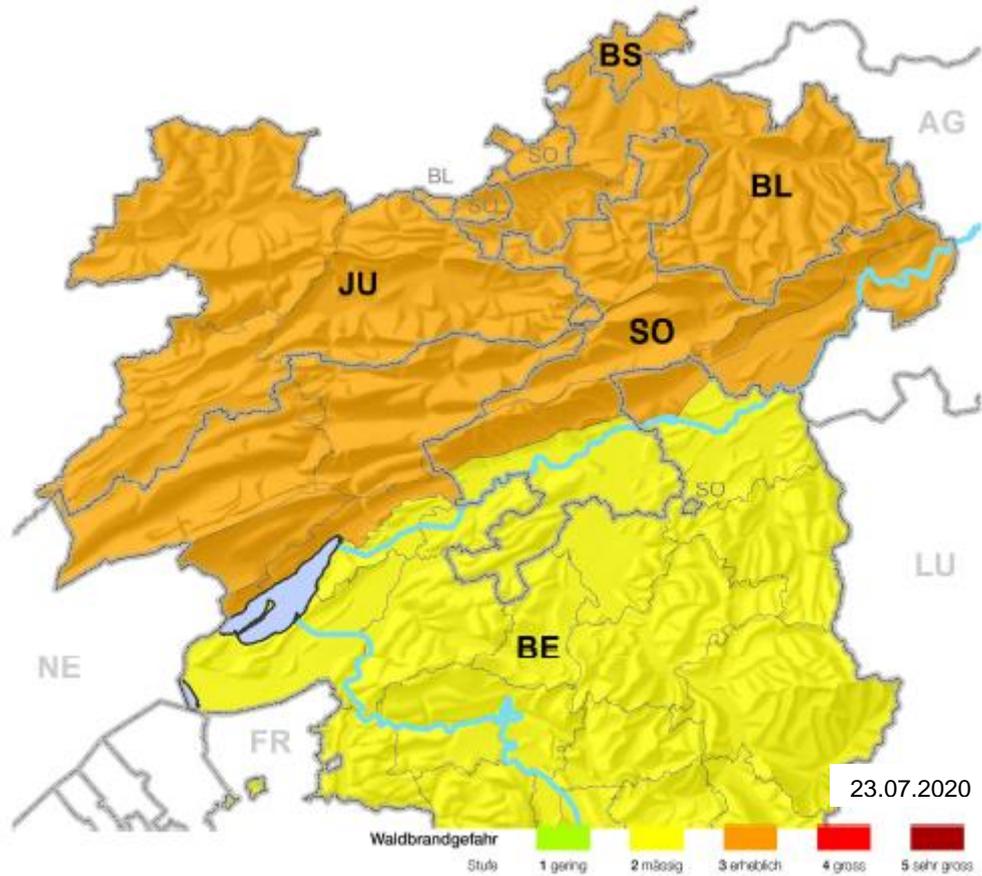


Figure 2 : situation de danger dans la région de collaboration JU-BE-BS/BL-SO

Le présent bulletin d'évaluation du degré de danger d'incendie de forêt et de broussailles est destiné à l'information interne des autorités travaillant à la prévention, la gestion et l'intervention en cas d'incendie de forêt ou de broussailles. En règle générale, les évaluations sont réalisées chaque semaine le jeudi, et plus fréquemment au besoin.

La figure 2 est produite afin d'adopter des mesures les plus uniformes possibles entre cantons partenaires et n'est produite que si l'une des régions atteint le degré de danger 3 – marqué.